

AVIS N° AV-2017-164

Evénement

Publication jours fériés

- OBJET DE L'AVIS

Jours non ouvrés pour l'année 2018

- REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n° 1156-10 du 7 Avril 2010, n° 30-14 du 6 Janvier 2014 et n°1955-16 du 4 Juillet 2016 notamment son article 3.1.2 ;

- ARTICLE 1

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2018, sont les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants :

MOIS	DATES	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1er	Nouvel an
	11	Présentation du manifeste de l'indépendance
Mai	1er	Fête du travail
Juin	15(*) et 16	Aïd Al Fitr
Juillet	30	Fête du trône
Août	14	Fête de l'allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
	22(*) et 23	Aïd Al Adha
Septembre	11 (*)	1er Moharam
Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	18	Fête de l'indépendance
	20 (*) et 21	Aïd Al Mawlid Annabaoui

(*) : Fête mobile à un jour près.